

Le Congrès de la C.G.T. française

Autor(en): **Schürch, C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **27 (1935)**

Heft 11

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-384034>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

fer et de l'acier et l'industrie des mines de charbon. Sur toutes ces questions, sauf une, elle décida de s'en tenir à la procédure normale de la double discussion et d'adopter une réglementation définitive à sa prochaine session, en 1936, lorsque les gouvernements des Etats-membres auront été consultés par le Bureau sur le contenu des futures conventions. Pour l'industrie du verre à bouteilles, elle décida, comme l'avait fait, l'année passée, la Conférence pour l'industrie du verre à vitres — deux industries où les modifications dans les procédés de fabrication et les mesures de rationalisation ont été foudroyantes — d'introduire le système des quatre équipes et de limiter la durée hebdomadaire moyenne de travail à quarante-deux heures.

La Conférence, désireuse d'étendre rapidement l'application des quarante heures à une fraction importante de toute l'industrie, a exprimé le vœu que l'application des quarante heures aux industries textiles, chimiques et des arts graphiques soit inscrite à l'ordre du jour d'une des plus prochaines sessions de la Conférence. Donnant suite à cette suggestion, le Conseil a décidé à sa session d'octobre d'ajouter l'industrie textile aux industries qui seront examinées par la session de 1936 de la Conférence et de retenir provisoirement les deux autres industries pour la session de 1937.

*

Il importe donc de constater que l'Organisation internationale du travail s'est efforcée de répondre aux préoccupations de l'heure, d'une part en édictant le principe de la réduction de la durée du travail sans diminution des niveaux de vie et, d'autre part, en engageant la procédure qui permettra de faire bénéficier prochainement une fraction considérable des travailleurs des bienfaits de la semaine de quarante heures.

Le Congrès de la C. G. T. française.

Par *Ch. Schürch*.

Le Congrès bisannuel de la C. G. T. française s'est déroulé cette année sous le signe du front unique. Cette question devait en effet dominer toutes les autres. Gaston Guiraud, secrétaire de l'Union de la Région parisienne, le souligna dans un discours de bienvenue en termes particulièrement heureux en plaçant d'emblée le problème de l'unité sur son vrai terrain.

Ce qui importe surtout pour un grand mouvement social comme la C. G. T., dit-il, c'est de grouper le plus grand nombre d'organisations et d'individualités, mais qui soient d'accord aussi complètement que possible sur un certain nombre d'idées maîtresses et de principes communs. L'unité *morale* doit précéder l'unité *organique*; elle donnera à celle-ci la force et toute sa signification

idéaliste et pratique. L'unité doit reposer sur les principes mêmes qui ont toujours fait la valeur de l'action ouvrière: respect du travail, respect et liberté des personnes dans le cadre des responsabilités et de discipline collective démocratiquement fixées par les congrès, indépendance totale du mouvement syndical. Le temps des efforts chaotiques et romantiques est bien passé! Nous en sommes à un moment de la vie économique et sociale où, seules, les actions bien étudiées, basées sur une connaissance idéale, ont des chances d'aboutir. Le mouvement syndical a coûté aux militants et aux syndiqués, trop de luttes valeureuses, trop de larmes et aussi trop de misères pour qu'il soit possible, sans garanties sérieuses, de compromettre son avenir.

Ces paroles de Guiraud résument en quelque sorte le point de vue défendu avec fermeté par les militants de la C. G. T. au cours de longs pourparlers avec les délégués de la C. G. T. U.

L'unité syndicale.

Ce grave problème pour l'avenir du mouvement syndical français fut introduit par un exposé de Léon Jouhaux qui situa la position de la Commission administrative de la C. G. T.

« Sachez vouloir avec nous, a-t-il dit, que l'unité se réalise dans la plus grande clarté, faites qu'elle ne laisse pas après elle des éléments de désagrégation, car, si par malheur, au lendemain du congrès d'unité, par les questions posées qui auraient dressé à nouveau les organisations et les hommes les uns contre les autres, créé la division, apporté la désagrégation, c'est alors, et alors là que résiderait le danger suprême, parce que la brèche serait ouverte pour que le fascisme passe. »

A ce moment l'on vit entrer dans la salle une délégation de la C. G. T. U. Le Congrès de cette organisation dissidente qui siégeait en même temps dans la banlieue de Paris, à Issy-les Moulineaux, avait dès le premier jour envoyé un message de sympathie à la C. G. T. pour lui exprimer le désir de voir les deux congrès consacrer l'unité syndicale. La lettre suggérait qu'à l'issue de leurs travaux, les deux congrès tiennent une séance symbolique commune pour affirmer d'une façon tangible la réalisation de l'unité.

Le discours du chef de la délégation, le secrétaire général de la C. G. T. U. fit une certaine impression sur le congrès lorsqu'il exprima avec éloquence son désir d'unité dans un esprit de conciliation que l'on ne lui connaissait guère. « Depuis trop longtemps nous ne nous étions vus que pour nous empoigner dans des réunions publiques ou ailleurs, ou pour écrire les uns contre les autres des choses qui n'étaient pas toujours suffisamment vérifiées! » dit-il dans sa conclusion, aux applaudissements de la salle.

La discussion s'engagea avec une certaine vivacité et dix-huit orateurs étaient encore inscrits quand Liochon, le secrétaire des industries graphiques proposa le renvoi de toute la question à une commission. Ce qui fut accepté.

Cette commission présenta par la suite un rapport concluant par le texte ci-dessous que le congrès adopta à l'unanimité. Ce texte définit clairement la position de la C. G. T. :

« Le Congrès approuve avec satisfaction les accords intervenus entre les délégations confédérales et enregistre que d'une façon formelle et catégorique les fractions et le travail des fractions dans le mouvement syndical sont condamnés et que l'unité doit être reconstituée sur la base de l'indépendance totale du syndicalisme.

Le Congrès prend acte du fait que l'état des pourparlers et des esprits permet d'enregistrer l'accord définitif entre les deux C. G. T. et la mise en marche prochaine du processus d'unité.

Pour présider à la réalisation de cette unité, une commission mixte sera instituée dont les membres seront nommés, en parties égales, par les deux C. G. T.

Le Comité national confédéral issu des fusions opérées dans les syndicats, les fédérations et les unions départementales de syndicats se tiendra avant la fin de la présente année. Il aura à enregistrer la reconstitution de la vieille C. G. T., procéder à la désignation des organismes provisoires chargés d'assurer le fonctionnement de la C. G. T. pendant la période transitoire, décider la date la plus rapprochée possible du Congrès d'unité, qui ne saura se placer au delà du 31 janvier et à fixer l'ordre du jour dudit congrès en tenant compte des questions posées par l'unité syndicale reconstituée.

Le Comité national qui suivra le Congrès d'unité nommera la commission administrative et le bureau de la vieille C. G. T. reconstituée.

Cette procédure doit permettre de réaliser dès aujourd'hui l'accord entre les deux congrès et d'assurer le fonctionnement de la C. G. T. reconstituée avec la carte et le timbre uniques à partir du 1^{er} janvier 1936. »

Le Congrès, debout, a salué les dernières paroles du rapporteur. Jouhaux déclara aussitôt : « Le Bureau confédéral s'associe entièrement à la résolution. Partisans de l'unité, nous n'avons jamais eu et nous n'aurons jamais d'autre préoccupation que de sauvegarder la personnalité et l'indépendance de notre mouvement. »

Sauvegarder l'indépendance du mouvement syndical, éviter que s'infiltré à nouveau l'esprit de désagrégation, de calomnie, voilà les préoccupations de tous les militants. Le syndicalisme français a tant souffert ces dernières années, que tous les militants de la C. G. T. craignent le retour de ces mauvais moments. Tous veulent l'unité, mais chacun reste sur ses gardes. Il appartiendra aux responsables des errements passés de prouver par leur activité loyale au sein de l'ancienne C. G. T. reconstituée, leur sincère attachement à l'unité et au syndicalisme.

Tous ceux qui eurent l'occasion d'assister à la séance commune des deux congrès réunis dans la vaste salle de la Maison de la mutualité n'oublieront pas ce spectacle de si tôt. Les deux secrétaires généraux, Léon Jouhaux et Racamond, visiblement émus, communiquaient leur émotion à la foule qui ne cessait d'applaudir que pour entonner l'« Internationale ». La seule note discordante à mon sens fut le geste si laid du poing tendu, en guise de salut,

d'une partie de la salle. Laideur et force brutale! Ce geste jure avec notre idéal de justice et de fraternité.

A l'issue du congrès, le Comité national a décidé de proroger jusqu'à décision nouvelle, les pouvoirs du bureau et de la commission administrative. Les fédérations et les unions départementales ont été invitées à faire le maximum d'efforts pour que les fusions s'opèrent dans le plus court délai. Après quoi, un congrès de la nouvelle C. G. T. reconstituée désignera son nouveau bureau.

Avant la séance commune, le Congrès de la C. G. T. debout avait acclamé Léon Jouhaux, l'infatigable militant qui dirige notre Confédération sœur depuis de si nombreuses années. Aux cris de « vive Jouhaux », celui-ci répondit « vive la C. G. T.! ».

Le rapport moral.

Dans de précédents congrès, la discussion sur le rapport moral absorbait la majeure partie des débats. Cette année, elle fut plus brève. Aucune critique sérieuse. Par un tract distribué dans la salle, le Syndicat des correcteurs de la région parisienne disait que par *tradition* (sic) il ne pourrait voter le rapport moral, mais il serait tenté de se prononcer pour son adoption en ne considérant que la grève générale du 12 février 1934, cette manifestation éminemment ouvrière qui préserva le pays de l'esclavage fasciste.

Le rapport fut adopté après un discours de Jouhaux, par 2127 syndicats avec 5120 voix contre 39 syndicats avec 132 voix.

Autres questions.

Plusieurs questions furent examinées d'abord en commission puis adoptées en séance plénière, et sans grande discussion. Ce fut notamment le cas pour le plan de la C. G. T. Les orateurs qui intervinrent étaient surtout préoccupés par la pensée: comment sera appliqué le plan? Jouhaux répondit aux questions posées. La C. G. T. est prête à collaborer avec le front populaire mais en se placant uniquement sur son plan. La C. G. T. ne peut et ne veut être un parti politique. « Ce serait apporter dans nos rangs les éléments de la division et de la désagrégation. » Cela ne signifie pas que la C. G. T. doive se soustraire aux responsabilités. « Demain, dit Jouhaux en conclusion de son discours, si un gouvernement de front populaire fait appel à la C. G. T. pour remplir la mission dévolue aux masses ouvrières, nous répondrons présent, et nous prendrons les postes de direction avec leurs responsabilités. »

La question des assurances sociales fit l'objet d'un intéressant rapport présenté par un spécialiste en la matière, le camarade Georges Bouisson. Tous les points soulevés ont trait à l'application de la loi votée il y a quelques années déjà et de son extension.

L'éducation ouvrière, le travail des femmes et diverses autres questions administratives occupèrent également le congrès qui se

termina, comme nous l'avons dit plus haut, par une séance commune des délégués des deux C. G. T. après que la C. G. T. U. eut fait savoir qu'elle acceptait les conditions de fusion qui lui ont été soumises

Economie politique.

La conjoncture durant le troisième trimestre 1935.

La situation économique *internationale* a fortement ressenti, au cours du troisième trimestre, les effets de la guerre en Afrique orientale et les préparatifs s'y rapportant. Les prix de diverses marchandises du marché mondial ont subi d'importantes hausses; c'est ainsi que depuis la fin du mois de juin les céréales ont augmenté de 33 pour cent, la soie brute de 46 pour cent et le sucre de 6 pour cent. Certains métaux accusent la même tendance, dans une proportion moins forte cependant. D'autres matières premières, par contre, ont diminué, le coton et le caoutchouc entre autres. Il ne s'agit donc pas d'une hausse générale et il convient de ne pas exagérer l'importance de cette augmentation des prix. Elle ne signifie pas moins que la situation du marché est plus favorable qu'elle ne l'était il y a une ou deux années. Les réserves de la plupart des marchandises n'ont plus rien d'anormal, les besoins d'armements et même de guerre pourront ainsi donner lieu à une hausse réelle. La situation du marché monétaire s'est calmée depuis le mois de juin. Les pays du bloc de l'or même n'ont pas eu à subir de nouvelles attaques de la part de la spéculation. Ce calme n'est cependant qu'apparent; la tension dans le domaine du crédit se maintient et le taux de l'intérêt augmente dans les trois pays formant le bloc de l'or. La production s'est développée dans le même sens qu'au cours du dernier trimestre. Elle continue d'augmenter dans les pays à monnaies dépréciées et diminue dans ceux du bloc de l'or. L'agitation qu'avait causée en Amérique la suppression de la NIRA a été surmontée sans trop de difficultés et la fermeté constante dont font preuve les bourses démontre que pour le moment la conjoncture suit une ligne ascendante.

La situation économique de la Suisse s'est encore aggravée. L'industrie du bâtiment en particulier est de plus en plus entraînée dans le marasme. La hausse des prix qui s'est également manifestée en partie dans notre pays n'est pas parvenue jusqu'ici à modifier grand'chose. Pour la première fois depuis très longtemps l'exportation a reculé dans une très forte proportion et est de 8 pour cent inférieure à ce qu'elle était l'année dernière. Seul le tourisme a subi une légère animation au cours de l'été. C'est spécialement dans la courbe sans cesse ascendante du chômage que se reflète l'aggravation générale de la situation.

Jusqu'ici le *marché du capital* n'a pas eu à subir de nouvelles attaques contre le franc. Si l'initiative de crise avait vraiment été cause de la tension observée le printemps dernier dans le domaine du crédit, comme on l'a prétendu, il aurait logiquement dû se produire une détente. Or, c'est le contraire qui a eu lieu. Le taux d'escompte privé sur les effets de change (taux d'intérêt) qui était fixé depuis longtemps à 1,5 pour cent par l'Association des